

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 31 août 2020

**N° 2020 - 44**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt et le 31 août à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Date de la convocation  
le 21/08/2020

Date d'affichage  
le 21/08/2020

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BLANC Sandrine, BOYER Joseph, CHACORNAC Emmanuelle, COSME Vincent, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe.

Objet de la délibération 2020-44  
Membres suppléants au SIVOM de  
LOUDES

Excusée : Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le  
07 SEP. 2020  
et publication ou notification

du  
07 SEP. 2020

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération 2020-18 du 25 mai, par laquelle, le conseil municipal avait désigné les 3 titulaires à savoir : Madame CHACORNAC Emmanuelle, Messieurs COSME Vincent, MAZOYER Gérard, afin de siéger au SIVOM (syndicat à vocation multiple) du pays de Loudes.

Cependant 3 membres suppléants sont nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame FELGINES Florence, Monsieur GUILHOT Stéphane.

Fait et délibéré, le 3 septembre 2020,  
Au registre sont les signatures  
pour copie conforme



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).